

Le taux annuel d'inflation quasi-inchangé de 6.8% à 6.9%

Au mois de septembre 2022, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, affiche une progression mensuelle de 0.3%. Cette tendance s'explique par le renchérissement des prix des produits pétroliers de 2.3% en un mois.

Après deux mois de baisses consécutives, les produits pétroliers repartent à la hausse pour le mois de septembre. Leurs prix ont augmenté de 2.3% en variation mensuelle. A la pompe, les automobilistes déboursent en moyenne 6.0% de plus pour un litre de Diesel, tandis que le litre d'essence diminue de 1.0%. Pour les ménages qui ont rempli leur cuve à mazout, la facture s'est alourdi de 7.1% par rapport au mois d'août. Comparés au mois de septembre de l'année précédente, les prix des produits dérivés de l'or noir dans le panier de l'indice sont supérieurs de 37.4%.

Les prix des produits alimentaires restent dynamiques et augmentent de 0.7% en comparaison mensuelle. Les légumes frais (+12.3%), les œufs (+4.5%) et le beurre (+2.0%) ont le plus pesé sur cette tendance. Du côté des réductions, les fruits frais (-2.3%), le chocolat (-1.8%), les céréales pour le petit déjeuner (-1.7%) et les pâtes alimentaires et couscous (-1.6%) se démarquent. En comparaison annuelle les prix alimentaires sont supérieurs de 9.2%.

En plus, l'inflation est dopée ce mois-ci par une hausse des prix des loyers d'habitation réels (+0.5%) et des produits de nettoyage et d'entretien (+1.8%). Des hausses de prix ont aussi été relevées en septembre pour les services postaux (+22%). D'un autre côté, différentes baisses de prix ont été relevées pour les prix de la bijouterie et horlogerie (-2.8%) et pour les tarifs des crèches et foyers de jour pour enfants, qui ont fléchi de 0.7% par rapport au mois précédent.

Les frais pour voyager diminuent le plus le résultat mensuel. En effet, les prix des voyages à forfait chutent de 9.4% et ceux des billets d'avion de 30.5% par rapport au mois d'août en raison de la fin des vacances scolaires.

Le taux d'inflation annuel se fixe à 6.9% contre 6.8% le mois précédent. Le taux annuel d'inflation sous-jacent gagne 0.1 points et s'établit à 5.2% en septembre. L'indice général du mois de septembre exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 117.00 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 passe de 954.51 à 957.56 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 964.64 sera atteinte.

LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES

(en points de pourcentage)



Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel [sept. 2022/sept. 2021]	Mensuel [sept. 2022/août 2022]
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	8.77	0.58
Boissons alcoolisées et tabac	2.57	-0.81
Articles d'habillement et chaussures	0.62	0.11
Logement, eau, électricité et combustibles	8.92	0.64
Ameublement, équipement de ménage et entretien	8.08	0.64
Santé	4.53	0.63
Transports	10.37	0.32
Communications	0.91	0.33
Loisirs, spectacles et culture	5.65	-0.78
Enseignement	0.60	0.60
Hôtels, cafés, restaurants	6.81	0.08
Biens et services divers	5.39	-0.09
Indice général	6.88	0.26

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois d'octobre 2022 seront publiés le 7 novembre 2022, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 31 octobre 2022.

Bureau de presse | Tél 247-84219 | Fax +352 26 20 19 0 | press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus

Marc Ferring | Tél 247-74257 | marc.ferring@statec.etat.lu

Jérôme Hury | Tél 247-88474 | jerome.hury@statec.etat.lu

La publication (Indicateurs à court terme – A1 n° 09/2022) peut être téléchargée gratuitement à l'adresse <https://gd.lu/cSLN7k>

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.